



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

FORMÉ POUR VOUS ÉPAULER

RAPPORT FINAL

Forum de discussion
17 avril 2008

Intervenante sociale de liaison à la Cour criminelle de Gatineau :
10 ans de services aux victimes de violence conjugale

**Avec la participation financière du ministère de la Justice du Canada
- Fonds d'aide aux victimes
Semaine Nationale de sensibilisation aux victimes d'actes
criminels 2008 « Ensemble, trouvons la voie »**

MOT DE BIENVENUE

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui, au nom de l'équipe du CAVAC de l'Outaouais, à notre Forum de discussion dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Il nous est apparu important de souligner cette semaine consacrée à ces femmes et ces hommes qui chaque jour luttent pour surmonter leur traumatisme.

L'organisation de cet événement a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère de la Justice du Canada, ainsi que le travail de l'ensemble des employées du CAVAC de l'Outaouais.

Tel que présenté au symposium du Réseau des CAVAC tenu à Québec le 15 avril 2008, je tiens à vous faire une courte description du CAVAC. Nous soulignons cette année les vingt ans de la [Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels](#). Cette Loi introduisait des mesures destinées à répondre aux besoins et aux préoccupations des personnes victimes d'actes criminels. Ainsi, elle définissait la notion de "victime" et reconnaissait les droits et les responsabilités s'y rattachant.

La Loi prévoyait également l'institution du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, la reconnaissance et le financement des CAVAC. Dans les années qui suivirent, avec la participation et le soutien du milieu, onze CAVAC sont mis sur pied à travers la province. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires, il faudra attendre encore plusieurs années avant de voir s'étendre le réseau des CAVAC. Aujourd'hui, on compte 17 CAVAC répartis dans autant de régions du Québec et des services dans les 57 palais de justice de la province.

Le personnel des CAVAC travaille en concertation avec plusieurs partenaires tels les policiers, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les organismes communautaires et le réseau de la Santé et des services sociaux. L'expertise des CAVAC s'est bâti sur le terrain, en contact direct avec les victimes. Les services offerts se sont donc développés à partir des besoins exprimés par ces dernières. En 2007-2008, près de 60 000 personnes ont obtenu les services des CAVAC de la province.

Le Réseau des CAVAC tient également à souligner lors de cette semaine le courage et la détermination de ceux et celles qui après avoir été victimes, décident de confronter leurs agresseurs en portant plainte à la police.

Bien qu'il n'est pas toujours facile pour les victimes de traverser toutes les étapes du processus judiciaire, c'est souvent pour elles une façon de s'affirmer face à l'agresseur et le meilleur moyen d'assurer leur sécurité. Si elles sont soutenues et accompagnées adéquatement, les victimes sortent généralement gagnantes du processus judiciaire.

En effet, les personnes victimes d'actes criminels vivent à des degrés divers de la peur et de l'impuissance. Elles portent souvent la honte de l'agression et disent souvent ne

plus se sentir en contrôle de leur vie. En dénonçant leur agresseur et en racontant ce qui leur est arrivé, elles se libèrent de cette honte. En dénonçant, elles redonnent à l'agresseur la pleine responsabilité de ses actes. Dénoncer, c'est un geste d'affirmation et d'autodétermination. Dénoncer, c'est reprendre du pouvoir et du contrôle sur sa vie. Toutefois, il ne faut pas ignorer que c'est une étape difficile à traverser et le soutien, l'information juste et l'accompagnement prennent donc ici toute leur importance.

...

La tenue de ce forum est un appel à vous, partenaires des réseaux judiciaires, communautaires et publics, afin d'avoir ensemble une vision plus concertée du phénomène de la violence conjugale. Après 10 années d'implantation du service ISL (intervenante sociale de liaison) au Palais de justice de Gatineau, nous avons besoin de vous entendre, besoin de votre expertise afin de continuer d'améliorer notre propre intervention auprès des victimes de violence conjugale.

Nous avons convié des conférencières, Madame Claire Beaulieu, Madame Denyse Côté et Madame Colette Parent, qui viendront nous entretenir de leurs recherches et de leurs réflexions sur le phénomène de la violence conjugale. Elles nous apporteront, nous en sommes sûres, d'excellents sujets de discussion pour ce Forum.

Finalement, nous souhaitons que les besoins des personnes victimes de violence conjugale soient aujourd'hui toujours au cœur de nos discussions, même si les impératifs du système judiciaire peuvent être quelquefois difficiles à concilier.

Une personne ayant traversé la procédure judiciaire a généreusement accepté de témoigner de son expérience. Son témoignage sera notre inspiration à tous...

Kathleen Dufour, Directrice générale
CAVAC de l'Outaouais

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE

1-	PARTICIPATION	4
2-	DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	5
3-	PRÉSENTATION DU POSTE ET BREF HISTORIQUE	7
4-	RECHERCHE DE CLAIRE BEAULIEU	11
5-	TÉMOIGNAGE : J'AI TRAVERSÉ LA PROCÉDURE	12
6-	RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DE DENYSE CÔTÉ	13
7-	RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DE COLETTE PARENT	15
8-	ATELIERS ET PLÉNIÈRE	16
9-	RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS	19
10-	CONCLUSION	20

PARTICIPATION

- Juge coordonnateur de la Cour du Québec, région de l'Outaouais
- Direction des poursuites criminelles et pénales, Outaouais
- Sécurité publique de la Ville de Gatineau
- MRC des Collines
- Sûreté du Québec
- Services correctionnels du Québec
- Détention
- Probation
- Madame Denyse Côté, Observatoire OREGAND, UQO
- Madame Colette Parent, Département de criminologie, Université d'Ottawa
- Madame Claire Beaulieu, Techniques policières du Cégep de l'Outaouais
- Madame Diane, invitée
- Centres Jeunesse Outaouais
- Centre Mechtilde
- CSSS de Gatineau
- CSSS Vallée-de-la-Gatineau
- CSSS de Low
- Association des femmes des immigrantes de l'Outaouais
- Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles
- Donne-toi une chance
- Maison d'hébergement Libère-Elles
- Maison d'hébergement Unies-Vers-Femmes
- Maison d'hébergement L'Autre-chez-soi
- Maison d'hébergement Pour Elles des deux Vallées
- Maison d'hébergement Halte-Femmes

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels **FORUM DE DISCUSSION – CAVAC DE L'OUTAOUAIS** 10 ans d'intervention sociale de liaison à la Cour criminelle

BUT	<p>Accroître la concertation entre les partenaires qui œuvrent en matière de violence conjugale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour mieux cerner les besoins des victimes qui traversent la procédure judiciaire (de l'intervention policière à la fin des procédures judiciaires) ■ pour mieux cerner le phénomène des retraits de plaintes.
OBJECTIF	<p>Susciter un engagement des organisations en place, pour travailler à l'amélioration de nos interventions communes en matière de violence conjugale à l'intérieur du processus judiciaire.</p>
8 h 45	<p>ACCUEIL DES PARTICIPANTS</p> <p>Assortiment de viennoiseries, de croissants et de muffins</p>
9 h 00	<p>MOT DE BIENVENUE – Kathleen Dufour, Directrice générale du CAVAC de l'Outaouais</p>
9 h 15	<p>PRÉSENTATION DU POSTE Intervention Sociale de Liaison (ISL) <i>(Historique et évolution) – Myriam Larre et Nadine Canuel, intervenantes au CAVAC de l'Outaouais</i></p>
9 h 45	<p>« J'AI TRAVERSÉ LA PROCÉDURE JUDICIAIRE...» Invitée</p> <p>Suivi de la PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE DE CLAIRE BEAULIEU</p> <p><i>La référence policière – une issue à la violence dans le couple</i></p>
10 h30	<p>Pause-café</p>

10 h 45	<p>DENYSE CÔTÉ, Conférencière, OREGAND / Université du Québec dans l'Outaouais</p> <p><i>La garde des enfants en situation de violence conjugale : un casse-tête pour les victimes</i></p> <p>Notre système juridique fait en sorte que la garde des enfants est traitée séparément des dossiers de violence conjugale. Quel est l'impact de cette réalité sur les victimes dans le contexte d'une popularité croissante de la garde partagée au Québec? Si l'idée d'une présomption de garde maternelle disparaît, comment protéger les victimes de violence conjugale d'un contact continu avec l'agresseur pour des motifs liés à la garde? Cette conférence présentera une réflexion à partir d'une recherche auprès de femmes ayant fait appel aux services de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.</p>
11 h 25	<p>COLETTE PARENT, Conférencière, Université d'Ottawa</p> <p><i>Le traitement judiciaire de la violence conjugale, réflexion sur les enjeux.</i></p>
12 h00	Dîner
13 h00	<p>DÉBUT DES ATELIERS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Quels sont selon vous les besoins des personnes victimes de violence conjugale qui traversent la procédure judiciaire (de l'intervention policière à la fin des procédures) 2) Répondons-nous actuellement à ces besoins? 3) Quels moyens devons-nous prendre pour y répondre (par la création d'un moyen ou par l'amélioration de celui déjà en place?)
14 h 00	PLÉNIÈRE (Retour sur les ateliers)
14 h45	Pause-café
15 h00	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS
16 h00	MOT DE LA FIN

PRÉSENTATION DU POSTE ET BREF HISTORIQUE

Le poste d'intervenante sociale de liaison (ISL) à la Cour criminelle a été créé en 1997. En prenant contact avec la victime de violence conjugale dès le moment de la comparution, l'intervenante devient un lien privilégié avec l'appareil judiciaire et peut répondre aux nombreuses interrogations, normales dans une telle situation.

Depuis plusieurs années, la région de l'Outaouais développe, par le biais d'une concertation soutenue entre les intervenants sociaux, judiciaires et communautaires œuvrant en matière de violence conjugale, des mécanismes pour contrer ce phénomène.

L'implantation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale en décembre 1995 et le rapport d'enquête du coroner qui a suivi les incidents survenus à Baie-Comeau le 9 septembre 1996, démontraient la nécessité d'une action concertée entre tous les partenaires pour prévenir, dépister et contrer la violence conjugale. On y souligne aussi la nécessité de soutenir les femmes tout au long des procédures judiciaires.

Le projet d'intervenante sociale de liaison (ISL) arbore les mêmes préoccupations. Il correspond à plusieurs engagements de la Politique ainsi qu'à la majorité des recommandations du coroner. De plus, ce projet novateur implanté en janvier 1997, nous permet aujourd'hui d'identifier les manques de coordination et de concertation entre les différentes interventions et d'offrir un soutien systématique aux femmes victimes de violence conjugale en favorisant la mobilisation des intervenants et en créant des conditions favorables à l'engagement des partenaires.

Ce projet constitue le résultat d'une démarche commune d'organisations ayant des mandats, des cultures et des rôles différents. Le projet fut initié par la Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire Hull/Grande-Rivière. Cette Table était composée de deux représentants des services policiers, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais (CAVAC), de représentantes des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, des Centres de femmes ainsi que des représentants du secteur de l'éducation.

Le projet ISL, devant rejoindre toutes les femmes de la région, devait donc être géré par un organisme régional. Le CAVAC de l'Outaouais fut donc désigné à cet effet. Par la suite, d'autres organisations se sont aussi jointes à cette démarche tels le Bureau du substitut du procureur général de Gatineau, les Services correctionnels (probation et détention) de l'Outaouais ainsi que les Centres Jeunesse de l'Outaouais.

Devant les besoins réels et marqués des victimes ainsi que des différents intervenants en violence conjugale, le projet a suscité immédiatement la reconnaissance de tous.

Les objectifs spécifiques du poste ISL ont été définis comme suit :

- offrir aux femmes une plus grande sécurité et un plus grand soutien en encourageant une étroite collaboration entre les professionnels œuvrant dans les services sociaux, les procureurs de la poursuite et les policiers;
- fournir de l'information juste et accessible aux personnes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs proches;
- appuyer et soutenir les victimes tout au long du processus judiciaire;
- informer et référer les victimes aux ressources spécialisées répondant le mieux à leurs besoins respectifs;
- favoriser une meilleure communication entre les différents partenaires : procureurs de la poursuite, de la défense, policiers, maisons d'hébergement, CAVAC, CALAS, CLSC, centres hospitaliers, etc.;
- colliger et analyser des données sur la violence conjugale et l'intervention judiciaire afin d'améliorer notre compréhension et nos interventions.

Déoulant de ces objectifs, les tâches de l'intervenante sociale de liaison du CAVAC de l'Outaouais sont d'entrer en contact avec la personne victime de violence conjugale, dès l'étape de la comparution, afin de l'informer de ses droits et recours et de toute l'implication d'une accusation criminelle à l'égard de l'accusé avec qui elle a entretenu ou entretient toujours une relation amoureuse. Lors de ce contact, elle vérifie avec la victime les conditions qui seraient favorables ou idéales dans sa situation présente.

L'ISL présente, au procureur de la Direction des poursuites criminelles et pénales dans le dossier, la situation globale de la victime ainsi que les conditions de remises en liberté de l'accusé qui lui conviendraient le mieux. Dans la grande majorité des cas,

l'intervenante ISL contacte la victime tout de suite après la comparution de l'accusé afin de lui communiquer les résultats de la Cour, soit de lui transmettre le détail des conditions de remise en liberté (s'il y a lieu), soit de l'informer de la prochaine date à la cour criminelle. De plus, l'ISL communiquera à la victime en cas de modification aux conditions d'engagement de remise en liberté de l'accusé.

Fréquemment, les personnes victimes de violence conjugale éprouvent de l'ambivalence face à la procédure judiciaire criminelle. Par le biais d'entrevues, l'intervenante sociale de liaison aide la personne victime de violence conjugale dans sa prise de décision face au cheminement de la plainte et en évalue avec elle toutes les conséquences (par exemple pour un retrait de plainte). Elle discute avec la victime de stratégies de protection propre à sa situation et la réfère aux ressources d'aide disponibles dans la région. Plus important encore, elle s'assure de demeurer un lien privilégié, qu'importe l'issue de la procédure judiciaire.

Une autre fonction importante de l'intervenante sociale de liaison est d'établir des liens de collaboration avec les maisons d'aide et d'hébergement, le siège social du CAVAC de l'Outaouais et les services de police de la région. Par le biais de références personnalisées, l'ISL peut contacter, à la demande de la victime, l'intervenant concerné pour lui faire un résumé de la situation ou lui référer directement la personne victime. L'ISL est de plus disponible pour fournir de l'information judiciaire publique aux différentes ressources qui interviennent auprès de la victime ou de sa famille, le Directeur de la protection de la jeunesse en est un exemple.

Finalement, grâce à son emplacement à l'intérieur même des bureaux de la Direction des poursuites criminelles et pénales de Gatineau et à sa présence fréquente aux comparutions des accusés, l'intervenante sociale de liaison arrive à sensibiliser les différentes ressources judiciaires à la problématique particulière de la violence conjugale.

Suite à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec, le CAVAC de l'Outaouais a décidé en 2002-2003 d'adapter ce service auprès des victimes d'agression sexuelle, de violence familiale ainsi que des aînés victimes de violence. Deux intervenantes à temps plein offrent actuellement des services d'intervenantes sociales de liaison aux personnes victimes de violence dans la région de Gatineau.

Ce type d'intervention est aussi effectué par les intervenantes du CAVAC de l'Outaouais aux points de service de Campbell's Bay et de Maniwaki.

Force est de constater que l'avenir de ce projet est encore des plus prometteur. Annuellement, environ 450 personnes victimes de violence conjugale obtiennent les services de l'ISL à la Cour criminelle de Gatineau. Après ces dix années d'intervention, l'heure est au bilan et à l'actualisation des rapports entre les différents partenaires de la région de l'Outaouais. Un constat demeure : l'accessibilité rapide des personnes victimes à de l'information juste est un des éléments primordial pour faire échec à la violence conjugale.

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES PRÉSENTÉES AU FORUM

Les sections suivantes présentant les conférences de Madame Claire Beaulieu, de Madame Diane, de Madame Denyse Côté et de Madame Colette Parent se veulent un résumé non exhaustif de leur présentation. Nous tenons simplement à vous présenter un portrait général de leurs exposés.

Nous vous invitons à communiquer directement avec les personnes concernées pour de plus amples informations relatives au sujet de leur conférence.

RECHERCHE DE CLAIRE BEAULIEU

*Madame Claire Beaulieu, Professeure
Techniques policières/Chargée de projet en matière de violence conjugale,
Cégep de l'Outaouais*

Madame Claire Beaulieu est venue nous présenter sa recherche « *La référence policière, une issue à la violence dans le couple* », plus spécifiquement le point de vue des victimes de violence conjugale rencontrées dans le cadre de sa recherche. En résumé, sa recherche présente l'état du protocole de référence en vigueur actuellement au service de police de la Ville de Gatineau, selon le point de vue des femmes victimes de violence conjugale et des policiers qui appliquent ce protocole.

Il est important de souligner que l'Outaouais est une des trois régions au Québec où le phénomène de violence conjugale est en progression et ce, au niveau du nombre de plaintes policières.

Par le biais d'entrevues auprès de femmes victimes de violence conjugale ayant vécu une intervention policière, madame Beaulieu nous a relaté leur vécu de violence conjugale et leur contact parfois difficile avec les différentes ressources judiciaires et communautaires. Les participantes (10 femmes interviewées) trouvent difficile de raconter leur histoire à plusieurs intervenants, de recevoir beaucoup d'informations en peu de temps, particulièrement au début des procédures judiciaires, de se retrouver par la suite sans suivi continu et parfois, sans aide en matière de stress post-traumatique.

L'utilisation de nombreux services d'aide les amène à réclamer une plus grande concertation des ressources en matière de violence conjugale. La création d'un guichet unique et polyvalent est suggérée pour mieux répondre à l'ensemble de leurs divers besoins. Le support des policiers est fortement réclamé par les victimes de même qu'une humanisation des procédures lors de la prise des déclarations.

Toutes les participantes reconnaissent le besoin d'être référées à des ressources d'aide dans ces situations, même si elles sont entourées par leurs proches ou déjà suivies par des organismes d'aide et ce, dans le respect de leur sentiment d'autodétermination. Elles reconnaissent que les épisodes de violence les secouent et les paralysent au début; c'est pourquoi elles estiment pertinent d'être contactées plutôt que l'inverse et de les orienter, au moment opportun, vers les ressources plus spécialisées. Les délais très courts de transmission du formulaire de référence sont également encouragés à se

maintenir dans ces moments difficiles. Aussi, la sécurité offerte par les policiers satisfait aux besoins prioritaires des femmes.

À retenir selon madame Beaulieu : il faudrait considérer davantage le point de vue des victimes dans les recherches à venir; elles constituent une source importante dans le développement des connaissances.

...

TÉMOIGNAGE : J'AI TRAVERSÉ LA PROCÉDURE...

Diane a traversé le processus judiciaire comme victime d'harcèlement, d'introduction par effraction et de crime d'incendie de la part d'un amoureux avec qui elle venait de rompre. Elle nous a raconté les événements qui l'ont amenée à contacter les policiers.

Ce qu'elle lance comme message : le système de justice manque de cohérence et n'est pas conséquent envers les contrevenants contre qui, il est supposé de sévir. Selon Diane, nous essayons tous d'enseigner aux enfants d'être responsables de leurs actes; le système de justice quant à lui est rempli de passe-droits pour les agresseurs. Les nombreuses remises en sont un exemple.

Diane est remplie d'amertume envers le système de justice sensé responsabiliser son ex-amoureux face aux gestes commis envers elle. Elle attend toujours, et ce depuis plusieurs années, le versement du dédommagement de 2000\$, ordonné par le Juge et que son ex-amoureux ne lui a toujours pas versé...

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DE DENYSE CÔTÉ

La garde des enfants en situation de violence conjugale : un casse-tête pour les victimes

Denyse Côté, professeure

Observatoire ORÉGAND/Université du Québec en Outaouais

Notre système juridique fait en sorte que la garde des enfants est traitée séparément des dossiers de violence conjugale. Quel est l'impact de cette réalité sur les victimes dans le contexte d'une popularité croissante de la garde partagée au Québec? Si l'idée d'une présomption de garde maternelle disparaît, comment protéger les victimes de violence conjugale d'un contact continu avec l'agresseur pour des motifs liés à la garde? Cette conférence a présenté une réflexion à partir d'une recherche auprès de femmes ayant fait appel aux services de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

De nos jours, la garde partagée est de plus en plus courante, la garde maternelle n'étant plus automatiquement admise. Mme Côté tient à souligner qu'il n'y a pas toujours un lien de cause à effet entre la violence conjugale et la négligence du père envers ses enfants.

En contexte de violence conjugale, un important problème se pose : la garde légale de l'enfant étant traitée séparément de la Cour criminelle, comment protéger les victimes, lorsque les contacts avec « *l'agresseur* » sont partie prenante de la garde partagée?

Les enjeux et les conséquences de la violence conjugale ne sont pas ou peu retenus au niveau de la garde légale. Comme madame Côté explique « *la main gauche ne parle pas à la main droite* », ce qui amène des situations difficiles pour les femmes.

La garde partagée en contexte de violence conjugale apporte entre autres les problèmes suivants :

- Le partage inégal du pouvoir dans la garde partagée
- Une dynamique de pouvoir et de contrôle entre les deux parents
- La proximité des domiciles (souhaitée en contexte de garde partagée), porte préjudice à la sécurité des victimes.

Mme Côté souhaite éventuellement obtenir du financement afin de poursuivre ses recherches dans ce domaine.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DE COLETTE PARENT

Le traitement judiciaire de la violence conjugale : réflexion sur les enjeux....

*Colette Parent, professeure titulaire
Université d'Ottawa*

Mme Parent débute son exposé en notant que dans la pratique, certaines solutions ont été trouvées mais d'autres questions subsistent...

Après la mise sur pied de politiques et de nombreux comités fédéraux, nous pouvons dire qu'enfin, la violence conjugale n'est plus tolérée....Un problème de fond demeure. La violence conjugale repose sur des structures sociales et des mentalités et l'intervention judiciaire n'est pas à elle seule un instrument très efficace de l'échec de la violence conjugale; elle n'intervient qu'après coup.

La mise en accusation automatique, instaurée pour la protection des femmes, a certains effets pervers; le principal étant que cette politique n'est pas arrimée au cheminement de la victime. Les victimes vivent des frustrations face au processus judiciaire qui peuvent se résumer comme suit : « *Je ne suis pas juste une victime (je suis une mère, une travailleuse...); je veux qu'on m'appuie, qu'on m'assiste et non qu'on me prenne en charge!* ».

Certains enjeux sont identifiables. Premièrement, on doit être préoccupé à la fois par la sécurité et par le cheminement de la victime, ce qui est souvent difficile à concilier. De plus, le cheminement de la victime avant de porter plainte demeure un enjeu majeur. La victime a besoin de soutien et d'aide pour gérer ses problèmes avant l'intervention judiciaire; il est possible de constater que le manque de ressources adaptées est encore présent dans notre société...

ATELIERS ET PLÉNIÈRE

En sous-groupe, les participants provenant de différents milieux et ayant des expertises distinctes se sont penchés sur trois questions :

1. Quels sont selon vous les besoins des personnes victimes de violence conjugale qui traversent la procédure judiciaire (de l'intervention policière à la fin des procédures)?
2. Répondons-nous actuellement à ces besoins?
3. Quels moyens devons-nous utiliser pour y répondre (par la création d'un moyen ou par l'amélioration de celui déjà en place)?

Le tableau suivant résume les réponses des participants. Pour ce rapport, nous avons choisi de le présenter le plus fidèlement possible afin de faire ressortir les réponses spontanées des participants qui selon nous sont une matière à réflexion fort pertinente.

Tableau résumant les réponses des participants

Besoins identifiés	Besoins répondus ?	Moyens
Sécurité	Oui, bien	
Soutien au début des procédures	Oui, parfois trop	Raccourcir le processus judiciaire
Information / Connaître les règles du jeu du processus judiciaire	Pas tout le temps	Importance du mode et du moment de transmission. Parler de la même façon.... Bien connaître ce que l'on fait.
Besoin de réorganisation matérielle	Plus ou moins répondu	Ressources d'urgence (les situations concernant le logement sont souvent extrêmement problématiques)
Soutien psychologique / Évaluation stress post-traumatique	Oui, mais pas toujours efficace	Bonne évaluation des besoins, priorisation des besoins, aiguillage personnalisée avec les ressources appropriées
Garde d'enfant / Arrimage entre criminel et civil	Non	Complexe... Sensibiliser les intervenants pour commencer à trouver des solutions
Que les intervenants judiciaires comprennent le cycle de la violence	Oui, mais...	Le savoir intellectuellement est une chose, l'intégrer dans sa complexité en est une autre. Cependant, bien répondu par les intervenants sociaux (CAVAC/maison d'hébergement, autres)

Besoin de références, c'est-à-dire de clarifier l'information quant aux ressources disponibles	Plus ou moins	Par un guichet unique... personne-ressource disponible comme en agression à caractère sexuel
Information quant aux comparutions de fin de semaine	Non, pas informé	Mode de transmission d'informations efficace
Information concernant les promesses de comparaître	Non, car délai trop long...il y a un vide	Le mode de transmission d'informations doit être efficace, voir à quel moment l'information doit être transmise
Dans le processus judiciaire, s'attarder à l'histoire de vie de la victime	Non	Allègement du processus judiciaire
Déclaration policière à écrire – étape très difficile	Non	Que le policier puisse enregistrer la déclaration faite de vive voix; donc, rend vraiment « justice ». Prendre le temps malgré la vitesse des choses.
Écoute active – support	Oui	Éviter les répétitions et le dédoublement pour éviter de replonger dans le stress post-traumatique
Disponibilité d'aide 24 / 24	Oui	Les maisons d'hébergement le font. Il faut clarifier que ce sont des maisons d'AIDE et d'hébergement avec services externes.
Besoin d'être crues et d'être entendues	Oui de plus en plus	Par exemple, que la victime vienne expliquer à la cour devant le Juge les raisons qui motivent qu'elle ne veut plus poursuivre la procédure.
Besoin de respecter leur rythme	Non	Prendre le temps malgré la vitesse des choses
Besoin d'être informées étape par étape	Oui en partie	Important que le dossier soit « coté », c'est-à dire bien identifié comme un dossier de v.c. pour que la chaîne de transmission d'informations entre les intervenants soit respectée Importance d'une mise à jour des coordonnées de la victime Que l'information soit écrite et non verbale

Accompagnement soutenu	Oui pour plusieurs victimes	Meilleure concertation entre les ressources, bien doser et aller davantage vers la victime (et non juste attendre de ses nouvelles...)
Être au cœur du processus judiciaire	Non car processus pensé pour les contrevenants	Accompagnement tout au long du processus judiciaire
Besoin de dédommagement	Non	Par une meilleure utilisation de la <i>Déclaration de la victime sur les conséquences du crime?</i>
Besoin d'alléger le processus judiciaire	Non	Conscientiser l'appareil judiciaire
Besoin d'une première intervention appropriée (ce qui donne le ton à la suite)	Oui de plus en plus	Formation CONTINUE pour tous les acteurs judiciaires et les intervenants Travailler le sentiment d'impuissance des policiers (ils ne voient pas toujours ceux qui s'en sortent) Intervention sociale dans un poste de police ? (personne-ressource pour les policiers)
Besoin d'être amenées dans un état rationnel (pas juste émotionnel)	Oui et non Selon l'intervenant (policier et intervenant social)	Outils de sensibilisation comme une pochette d'informations à remettre lors d'intervention policière
Besoin d'être validées par l'entourage	Très variable	Sensibiliser l'entourage pour un meilleur soutien

RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

En se référant aux besoins des personnes victimes de violence conjugale identifiés lors de la plénière, les participants au forum ont tenu à retenir les recommandations suivantes :

- Instaurer un guichet unique pour les victimes de violence conjugale
- Adopter une approche particulière pour la violence conjugale dans le système judiciaire
- Se concerter davantage et parfaire la transmission d'informations entre les différents intervenants (judiciaires, sociaux et communautaires)
- Arrimer les différentes instances judiciaires (criminelles, civiles, protection de la jeunesse)
- Instaurer une table d'ACTION en plus de CONCERTATION
- Présenter à l'Agence les recommandations de ce forum (car elle chapeaute la Table « officielle »)
- Rechercher si des sources de financement sont disponibles dans d'autres ministères ou organisations afin de financer un « projet pilote »
- Créer un comité avec le mandat de faire des représentations auprès de la Table de concertation de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

CONCLUSION

Il s'avère important de faire un compte rendu du Forum de discussion afin de continuer le débat concernant notre intervention en matière de violence conjugale. Nos organisations doivent s'engager à être proactives dans la recherche de l'amélioration de nos pratiques. L'absence de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais au Forum de discussion ne nous empêche pas de rechercher un engagement futur de la part de cette dernière. Tel que souligné par les participants, sa présence à notre Forum aurait constitué un atout non négligeable au déroulement de cette journée. Néanmoins, le CAVAC s'est engagé à contacter l'Agence afin de présenter les constats de notre journée, ce qui fut fait le 27 mai 2008.

Le personnel du CAVAC s'attend à un engagement réel de la part de toutes les organisations présentes au Forum. Nous chercherons donc ensemble à obtenir le support des instances telles que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour travailler à une concertation plus étroite et plus active en matière de violence conjugale. Accroître la concertation ne peut qu'être bénéfique aux victimes de violence conjugale de notre région.

En terminant, nous souhaitons sincèrement remercier tous les participants au Forum de discussion; votre présence et votre dynamisme ont grandement contribué au succès de cette activité.

Kathleen Dufour, Directrice générale

CAVAC de l'Outaouais